



# INFORMATIONS ET RÈGLEMENTS

Document d'information aux parents

ÉTÉ  
2021

En cas d'urgence (jour seulement) : 418 534-4756

## Mission :



La Ville de Bonaventure offre à sa population et à celle des municipalités avoisinantes, un camp de jour de sept (7) semaines aux enfants de 5 à 12 ans. Une équipe d'animation présente une programmation diversifiée dans les différents secteurs du loisir en utilisant tout le potentiel qu'offre le milieu. Des moniteurs et monitrices compétents sauront faire vivre aux jeunes de nouvelles expériences dans un cadre sécuritaire.

## Valeurs :

**Respect – Plaisir – Sécurité – Encadrement**  
**« Se divertir en suivant les règlements et en étant en harmonie  
avec tous les enfants du camp. »**

**Horaire du camp :** 28 juin au 13 août, pour une période de 7 semaines, du lundi au vendredi.

**Heures d'ouverture du camp :** 8 h à 16 h 30 (activités de 9 h à 16 h)

-  *Les parents doivent venir porter et chercher leur enfant à l'heure, des pénalités monétaires peuvent s'appliquer si les horaires ne sont pas respectés (après 16 h 30).*
-  *Le service de garde (avant 9 h et après 16 h) est inclus pour cette année afin de faciliter l'application des mesures sanitaires.*

## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT – À LIRE ATTENTIVEMENT

### Lieu du camp :

Le camp se déroulera cette année au Centre récréatif Desjardins. Les activités extérieures se concentreront, la plupart du temps, dans le parc Louisbourg et à la plage Beaubassin (transport prévu).

### Période d'inscription :

- À partir du 1<sup>er</sup> juin, dès 8 h, jusqu'au 18 juin 2020, 23 h 59.
  - En ligne au [www.villebonaventure.ca](http://www.villebonaventure.ca).
-  **IL EST IMPORTANT D'INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA LISTE D'ATTENTE SI JAMAIS UN GROUPE EST COMPLET, CAR NOUS ALLONS ADAPTER LES GROUPES D'ÂGE SELON LES BESOINS.**

### Modalités d'inscription :

- Inscription en ligne sur le site Internet de la Ville de Bonaventure **AU PLUS TARD LE 18 JUIN 2021.**
- Les inscriptions se font à la semaine seulement ou encore pour toute la saison.
- L'inscription est confirmée par le paiement complet.
- Aucune inscription ne sera acceptée sur place par l'équipe de moniteurs.
- La 7<sup>e</sup> semaine est gratuite s'il y a inscription pour toute la saison.

### Modalités de paiement :

- Le paiement doit se faire au complet au moment de l'inscription.
- Si le paiement est par téléphone ou en ligne, il se fait par carte de crédit uniquement.



- Pour tout autre mode de paiement, téléphonez pour un arrangement : 418 534-2313, poste 222.
- Les heures d'ouverture pour les inscriptions par téléphone sont du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, au 418 534-2313, poste 222.
- Aucun paiement ne sera accepté sur place par l'équipe de moniteurs.

### Tarifs :

- Un enfant : 50 \$ par semaine ou 300 \$ pour l'été \*
  - Deuxième enfant d'une même famille : 40 \$ par semaine ou 240 \$ pour l'été (-20 %) \*
  - Troisième enfant et plus de la même famille : 20 \$ par semaine ou 120 \$ pour l'été (-60%) \*
- \* 7<sup>e</sup> semaine gratuite

### Modification et/ou annulation d'une inscription

- En cas d'annulation ou d'abandon du camp, aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un billet médical.

### Liste des choses à apporter au camp :

- ✓ Maillot de bain
- ✓ Casque de bain (s'il y a lieu, en cas d'ouverture de la piscine)
- ✓ Serviette de plage
- ✓ Crème solaire (elle doit être appliquée tous les matins avant l'arrivée au camp, idéalement les jeunes doivent appliquer leur crème eux-mêmes durant la journée)
- ✓ Chandail chaud
- ✓ Un lunch **froid** ou dans un **thermos** avec deux collations (des micro-onde seront disponibles, mais merci de prioriser les lunch froids ou thermos afin de faciliter la logistique des dîners)
- ✓ Espadrilles
- ✓ Chapeau ou casquette
- ✓ Bouteille d'eau
- ✓ Manteau de pluie en cas de température pluvieuse

### Il est important d'identifier le matériel de votre enfant.

### L'équipe 2021 :

- Coordonnatrice : Emy Bourdages
- Moniteur.trice.s : Vanessa Poirier, Audrey Dumais, Marianne Chabot, Alice Poirier et Maël Bourdages.
- Moniteur.trice.s-accompagnateur.trice.s (accompagnement individuel) : Mégane Leblanc et Laurence Beckrich.

### Obligations du personnel du camp de jour :

- Voir au caractère sécuritaire des activités et des équipements.
- Toujours déplacer les enfants de façon sécuritaire, en rang derrière un moniteur.
- Avoir en tout temps sur les lieux du personnel qualifié pouvant intervenir en situation d'urgence.
- Avoir avec eux en tout temps le matériel nécessaire en cas de blessures (exemple : trousse de premiers soins).



- Appliquer les règlements internes du camp pour permettre le bon fonctionnement et la sécurité des jeunes.
- Avoir des notions et de l'expérience en animation avec les jeunes.

### Normes de la programmation :

- Adapter la programmation aux capacités et à l'âge des participants leur permettant de vivre une expérience empreinte de plaisir, de défis, de progressions et de succès.
- Planifier des sorties à l'extérieur du camp qui mettront à l'avant-plan les ressources, les attraits, les installations récréatives, les activités sociales, la culture et la richesse des paysages et de la nature.
- Offrir une programmation variée et originale qui répond aux besoins et aux goûts de tous les types d'enfants.

### Sécurité du site et l'environnement :

- S'assurer que les lieux et les installations de jeux soient toujours sécuritaires.
- Les baignades à la plage sont seulement permises lorsqu'il y a un surveillant-sauveteur sur les lieux.
- Le port du gilet de flottaison individuel (VFI) est obligatoire, et fourni, pour les enfants de 8 ans et moins quand ils vont à la piscine (s'il y a lieu, en cas d'ouverture de la piscine).



### Allergies : au camp c'est comme à l'école!

Il est possible que le Camp KIOKI accueille des enfants **allergiques aux arachides, aux noix ou autres**. Afin d'assurer leur santé et leur sécurité, nous demandons votre collaboration en vous rappelant de ne pas mettre d'aliments qui pourraient contenir ces aliments dans la boîte à lunch de votre enfant, et ce, même si le partage de nourriture est interdit. Merci de votre compréhension.

### Activités spéciales et transport :

- Nous travaillons actuellement à l'horaire de la saison 2021. Les sorties à l'extérieur du camp seront planifiées en fonction des mesures sanitaires autorisées par le gouvernement du Québec. Nous tenterons d'offrir le maximum de diversité pour un camp agréable et amusant pour les enfants. Nous vous reviendrons avec plus de détails sur les activités dès le début du camp.

### Informations supplémentaires en lien avec la COVID-19 :

- Les jeunes seront avec le même moniteur tout au long de la journée.
- Nous avons augmenté les heures du camp, le service de garde se trouve donc à être inclus pour cette année.
- Les activités extérieures seront priorisées (parc Louisbourg et plage Beaubassin).
- Les moniteurs auront l'équipement et l'information nécessaires pour intervenir en respectant les mesures sanitaires.
- Des procédures sont mises en place pour coordonner les arrivées et les départs.
- L'entrée se fera du côté ouest du Centre récréatif Desjardins (entrée principale réservé à la clinique de vaccination.)

**Toute l'équipe du camp de jour KIOKI vous souhaite un agréable été !**



## Règlements du camp KIOKI :

1. Aucune violence physique ou verbale ne sera tolérée.
2. Faire preuve de respect des autres, du matériel et de l'environnement.
3. Respecter les consignes et les instructions des moniteurs et de la coordonnatrice.
4. La gomme est interdite en tout temps.
5. Les sandales ouvertes (*gougounes*) sont interdites, en raison aux risques de blessures lors des activités physiques. Elles sont permises à la plage seulement.
6. Consignes lors du diner et des collations :
  - Manger aux heures prévues;
  - Rester assis tout au long de la période de repas pour permettre à tous les campeurs de prendre le temps de bien manger et de digérer un peu avant de reprendre les activités;
  - Ramasser sa boîte à lunch et jeter ses déchets dans la poubelle;
  - Ne pas crier et être calme;
  - Ne pas partager son repas et ses collations.
7. Toujours aviser un moniteur lors d'un déplacement imprévu (ex. : pour aller à la toilette, chercher un ballon de l'autre côté de la clôture, etc.).
8. Aucun enfant n'est permis dans les locaux de matériel. Il faut donc demander à un moniteur lorsqu'on souhaite avoir du matériel.
9. Toujours aviser un moniteur lorsque l'enfant arrive le matin et quitte le soir : **une procédure est mise en place**, vous en serez avisés avant le début du camp.
10. Attendre le signal des moniteurs pour retourner jouer dans l'eau ou dans les jeux au parc. C'est une consigne importante lors du diner, des collations et des moments où les enfants doivent se mettre de la crème solaire.
11. Toujours stationner son vélo à l'endroit approprié.
12. Arriver au camp avec sa bonne humeur. 😊

## Mesures disciplinaires pour les enfants du camp de jour :

Chaque enfant présent au camp doit se conformer au code de vie. Dans le cas d'un manquement au code de vie selon le jugement du moniteur, des mesures disciplinaires seront prises par celui-ci et au besoin, par la coordonnatrice.

### Étape # 1

Donner un premier avertissement à l'enfant et annoncer la conséquence qu'il y aura si cela persiste.

### Étape # 2

Deuxième avertissement et application de la conséquence.

Exemples de conséquences :

- Isoler seul dans une salle déterminée pour une durée d'environ 5 minutes.
- Durant le dîner, il mangera seul.
- Ne participera pas à la prochaine activité, etc.

### Étape # 3

Suite à la conséquence, retourner voir l'enfant, le questionner sur ses agissements et lui demander de faire un geste réparateur.

### Étape # 4

Aviser les parents le jour même de la situation qui s'est produite et de la conséquence appliquée. Le tout avec l'enfant.

### Étape # 5

Noter la situation dans le dossier de l'enfant le jour même.

### Étape # 6

Si une situation nécessitant encore une note au dossier de l'enfant arrive de nouveau, en plus des étapes **1 à 5**, la coordonnatrice et le ou la moniteur.trice impliqué.e rencontreront le parent et l'enfant afin de trouver la solution pour changer le comportement.

### Étape # 7

Suite à cette rencontre, si l'enfant continue d'avoir un ou des mauvais comportements, il y aura retrait définitif ou suspension de l'enfant du camp de jour. Dans le cas d'une suspension de l'enfant, la durée sera déterminée selon la gravité du cas. À noter qu'aucun remboursement ne sera possible dans le cas d'un retrait ou d'une suspension.

## Code de vie

**Ceci est une copie pour votre référence, un autre document vous sera remis pour signature.**

Étant inscrit au camp KIOKI de Bonaventure, je m'engage à respecter le code de vie tout au long de mon séjour au camp.

1. Je m'engage à ne jamais avoir en ma possession un aliment contenant des traces d'arachides et/ou de noix. Je m'engage aussi à ne jamais partager de nourriture.
2. Je m'engage à respecter toutes les personnes présentes au camp (enfants, moniteur.trice.s et autre personnel de gestion) en utilisant des paroles et des gestes respectueux en tout temps. Les sacres, le langage vulgaire, l'insolence, les injures, les moqueries blessantes et toute parole irrespectueuse sont prohibés en tout temps. Les jambettes, coups, attouchements inappropriés, gestes violents et tout geste de nature irrespectueuse sont interdits en tout temps.
3. Je m'engage à respecter les consignes des moniteur.trice.s., de la coordonnatrice et tout autre membre du personnel présent au camp de jour.
4. Je m'engage à respecter l'environnement (site et matériel) en tout temps. Je m'engage à utiliser adéquatement le matériel qui est mis à ma disposition et les installations du site. Je suis conscient(e) que tout bris intentionnel ou par négligence évidente peut entraîner des frais à mes parents (frais de remplacement).
5. Je m'engage à ne pas avoir en ma possession un médicament sans en avertir mon animateur.
6. Je m'engage à ne jamais quitter les lieux où se trouve mon groupe sans avoir l'autorisation d'un membre de l'équipe d'animation, et ce, même si l'un de mes parents (ou tuteur) me donne la permission. Je m'engage à rester avec mon groupe lors des déplacements.
7. Je m'engage à signaler à l'animateur ou à un membre de la direction tout manquement au code de vie de la part d'un enfant inscrit au camp.
8. J'ai reçu et lu le document d'information aux parents ainsi que les règlements du camp qui y sont inclus et j'accepte de m'y confirmer.

**Copie à signer remise séparément.**

